

TIME TO BAD – Meylan

2ème édition



Meylan, les 26 et 27 Septembre 2020

Tournoi Régional de doubles et mixtes

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.

1. Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton, **N° autorisation** : en cours
Le Juge-Arbitre Principal sera **Olivier BRUNO**. Le responsable GEO sera **Thomas DUTEIL**.
2. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton pour **la saison 2020/2021**. Les joueurs vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes sont autorisés à participer à ce tournoi. Seuls les joueurs classés dans les séries de R4 à NC peuvent s'inscrire.
3. Toutes les séries se joueront sur les tableaux Double Homme, Double Dame et Double Mixte si le nombre d'inscrits le permet.
4. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
5. Tout joueur doit être licencié et en règle avec la FFBaD le **20 Septembre 2020**, date du tirage au sort.
6. La date limite des inscriptions est le **Vendredi 18 Septembre 2020**. L'inscription devra obligatoirement être saisie sur Badnet avant cette date. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les droits d'inscriptions passés le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif selon le point 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions.
7. Le nombre de joueurs étant limité, en cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (inscription + paiement effectif des droits d'engagements).
8. Le montant des inscriptions est fixé à 18€ pour un tableau, 22€ pour deux tableaux, participation fédérale incluse.
Il doit être réglé sur Badnet au moment de la saisie des inscriptions sur la plateforme ou par virement.
L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le paiement reçu. **AUCUN REGLEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE.**
9. Chaque tableau a un nombre limité de places fixé à : 12 ou 16 joueurs, avec dans la mesure du possible 2 sortants par poule. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du juge-arbitre, de dépasser le nombre de joueurs d'un tableau pour le bien de la compétition. L'inscription peut donc évoluer au fur et à mesure des forfaits et ce jusqu'au dernier envoi des convocations. L'inscription dans un tableau se fera au CPPH à la date du tirage au sort. En cas de joueurs inscrits au choix, les paires formées le seront avec prévalence du meilleur CPPH de la paire. Aucune demande de sur-classement ne sera prise en compte. De plus, une paire ne pourra être constituée de deux joueurs avec plus de deux classements d'écart (par exemple : D7/R5 autorisé, D8/R5 refusé)
10. Un match se déroule en 2 sets gagnants de 21 points
11. Les doubles hommes et doubles dames se joueront uniquement le samedi, finales comprises, les mixtes uniquement le dimanche, finales comprises.
12. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre. **Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. En cas d'absence et en connaissance du point 14 du présent règlement, le joueur absent à l'appel de son match pourra être déclaré « forfait »**

13. Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
14. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette, ...). Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour 20 secondes avant la reprise règlementaire du jeu, sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle. Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris, après l'annonce de leur match et se tiendront à la disposition de l'arbitre (éventuel). Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.
15. Tous les matchs seront auto-arbitrés. En cas de litige, les décisions du juge-arbitre seront sans appel. Aucun match ne sera arbitré.
16. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs concernés par les matchs en cours ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre de **1 conseiller maximum par demi-terrain**. Des emplacements pour les conseillers sont réservés derrière chaque demi-terrain, ils devront être assis durant le jeu et ne coacher que pendant les pauses ou entre les points. **Ils ne doivent en aucun cas juger les lignes ou intervenir dans l'arbitrage du match.**
17. Au service : tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) ou mobiles (filin, câble...) sera annoncé « let » et pourra être engagé à nouveau mais au maximum 2 fois soit un maximum de 3 services. En jeu : tout volant touchant les infrastructures fixes sera compté comme faute. Tout volant touchant une infrastructure mobile sera annoncé « let ».
18. Les volants sont à la charge des joueurs ; en cas de litige les volants officiels sont : FORZA S-5000 et ceci pour toutes les séries.
19. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
20. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
21. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
22. Les têtes de séries et les 1ers de poules seront désignés par les organisateurs et le juge arbitre au CPPH avec l'aide de «Poona» à la date du tirage au sort.
23. **Tout joueur, conseiller ou spectateur doit respecter les consignes sanitaires liées à la pratique du badminton dans le contexte COVID-19.**
24. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
25. Le club organisateur, le Badminton Club de Meylan, décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, d'incident ou d'accident.
26. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires ; ainsi que de suivre les consignes de tri sélectif. Le covoiturage et le respect de l'environnement sont vivement encouragés.
27. Tout joueur s'inscrivant au tournoi accepte de fait de céder son droit à l'image, et accepte toute utilisation de photographies ou de vidéos prises sur le plateau de jeu dans le but de promouvoir la pratique du badminton. Ces photos et vidéos peuvent être utilisées par le Badminton Club de Meylan, et dans les différents médias (presse écrite, télévision, médias internet). Si un joueur refuse d'être pris en photographie, il devra prévenir la table de marque dès son arrivée dans la salle.
28. Tout joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort devra, sous peine de 2 mois de suspension, et après avoir prévenu l'organisateur, envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivants la compétition à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien ou par mail à : sophie.bluy@badminton-aura.org

